[illegible] ... Tres... [illegible] ... Ville.

[MAISON] DE FAUBOURG

DE FEU

LOUIS RUCH, SR.,

Occupant une très grande étendue de terre, faisant immédiatement face au fleuve Mississippi, traversant et s'étendant à la rue Dauphine, attenant aux magnifiques édifices et aux spacieux terrains ornementés du

COUVENT DES URSULINES,

et mesurant près de 300 pieds de face aux deux rues Nord Peters et Dauphine sur à peu près 1000 pieds de profondeur.

Un Ancien Site Eminent,

DE POPULAIRE

Emplacement d'Affaires,

Le Grand Magasin et Résidence en Briques, à Trois Etages,

CONVENABLEMENT SITUE,

No 2013 rue Nord Peters,

Encoignure des Champs-Elysées,

directement en face du Dépôt du Southern Pacific Railroad et du "Power House" de la Canal and Claiborne R. R. Company.

Cottage Double, Lucratif,

SUR DEUX SPACIEUX TERRAINS,

Nos 2921 et 2925 rue Chippewa,

Entre Sixième et Septième.

Cottage Simple Confortable,

[illegible] Terrains (50x130) et Entrée de Wagon,

No 2911 rue Chippewa,

Près Sixième.

Dans la Paroisse St-Bernard

COTTAGE

Et Grands Terrains, rue Mehle,

Près de la Crescent City Stock Yards and Slaughter House Company.

Succession de Louis Ruch, Sr.

No 60,387 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 17 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté du 7 décembre 1899, en l'affaire de la succession de Louis Ruch, Sr, il sera vendu à l'enchère publique:—

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, formant une partie de la [illegible] de Manuel Andry, et mesurant, en mesure américaine, à peu près deux cent quatre-vingt-cinq (285) pieds neuf [illegible] pouces de face au chemin public (maintenant rue Peters), sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ mille trente (1030) pieds, s'étendant à la rue Grands-Hommes ou Dauphine, borné au-dessus par la propriété de Nicholas Leroy et au-dessous par une barrière [illegible] la propriété du Couvent des Ursulines, lequel morceau de terre est composé [illegible]:

Premièrement—D'un lot de terre désigné par No 2 sur un plan de [illegible] Company, daté le 17 mars 1842 et déposé dans le bureau de L. S. Daire, arpenteur notaire.

Deuxièmement—Et d'un seizième [16] portion de [illegible] le chemin [illegible] jusqu'à la rue des Grands-Hommes [illegible] Dauphine, pris du lot contigu No [illegible] ... de profondeur sur la ligne [illegible] et 33 [illegible] sur le côté inférieur [illegible] par la ville de [illegible] pour l'établissement d'un [illegible].

Les améliorations comprenant la grande [illegible] bâtie et excessivement [illegible] à deux étages, en briques [illegible] No municipal 4307 rue N. [illegible] retiré de la ligne de rue et [illegible] contenant un vaste salon, [illegible] grandes chambres [illegible] chambre de galerie, cuisine, office, chambre à laver, etc.; une très [illegible] galerie sur le devant, sur le côté et le derrière, et est entièrement une des plus belles et plus confortable résidences dans cette ville. Les autres améliorations consistent en écurie [illegible], bâtisse à deux étages, poulailler, etc. [illegible] propriété est admirablement [illegible] touchant le Couvent des Ursulines [illegible] d'une magnifique vue du fleuve Mississippi. La façade sur la rue Dauphine [illegible] situé pour l'érection de résidences et convenablement subdivisée [illegible] développement rapide [illegible] acquéreurs des [illegible]. C'est un emplacement idéal pour un sanitarium, collège ou autres institutions [illegible] entreprises nécessitant de [illegible] et de nombreuses bâtisses et [illegible]. Le public est invité à l'inspection.

[illegible] certain lot de terre avec toutes les [illegible] améliorations qui s'y trouvent, et [illegible] droits, voies, privilèges et avantages [illegible] situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les [illegible] Champs Elysées, Peters, Esplanade et [illegible], désigné par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. De Armas, [illegible] notaire. Ledit lot forme l'encoignure des rues Champs Elysées et Peters, et [illegible] en mesure française, trente quatre [illegible] à la rue Peters, quatre vingt [illegible] de face à la rue Champs [illegible] pieds quatre pouces de profondeur [illegible] qui le divise du lot No 2, [illegible] à la rue Peters.

[illegible] améliorations comprennent la grande [illegible] en briques à trois étages, solidement [illegible] désignée par le No municipal 2013 [illegible]. Le rez-de-chaussée est occupé [illegible] populaire et établie depuis [illegible] George Knops, Esq., et l'étage [illegible] comme résidence et maison de logis; [illegible] situés, en face du Southern [illegible] Depot et du Power-House de la [illegible] la rue Canal et Claiborne [illegible] splendide, promettant [illegible] avenir.

[illegible] lots de terre ensemble avec [illegible] améliorations qui s'y [illegible] droits, voies, privilèges [illegible] appartenant ou en quelque [illegible] situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par [illegible] Chippewa, Jersey, Sixième et Septième, [illegible] par les Nos 3 et 4 de l'ilet No [illegible] annexé à un [illegible] ancien [illegible] novembre 1852. Le lot No 3 [illegible] de face à la rue Chippewa [illegible] profondeur; le No 4 est [illegible] et mesure 29 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur [illegible].

[illegible] consistent en un confortable cottage portant les Nos municipaux 2921 et 2925 rue Chippewa, hangar [dans] le fond, citerne, etc.; grand terrain sur le [illegible] pour bâtir un autre cottage double. Cette [illegible] et bien situé; convenable à de bons locataires et à proximité de tous les commo[dités].

[illegible] certain lot de terre ensemble avec [illegible] les bâtisses et améliorations qui s'y [illegible] et tous les droits, voies, privilèges [illegible] appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Sixième et Septième et mesurant 50 pieds de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 130 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple confortable, maison extérieure, etc., avec grande cour sur le côté et entrée pour voitures et portant le No municipal 2911 rue Chippewa.

—AUSSI—

En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 12 décembre 1899, pour le compte de la succession de Louis Ruch, Sr.:

Deux et la moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, [illegible] qui y appartiennent, situés dans la paroisse St Bernard, en cet Etat désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan de F. A. [illegible] arpenteur civil, et une vraie [illegible] ... 11 pouces de [illegible] Les Nos 5 à 127 pieds [illegible] sur le côté du lot No 7 et [illegible] pouces et 2 lignes sur le côté du [illegible]. Le No 7 à 127 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce et 2 lignes sur le côté du lot No 8. La moitié du lot No 5 mesure 15 pieds 5½ pouces de face à la rue Mehle sur 127 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6 et 127 pieds 1 pouce sur la ligne de division de ladite moitié dudit lot No 5.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple etc., une bonne maison, avec de vastes terrains, pour des personnes ayant des moyens modérés, et à proximité des Abattoirs.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance devant être payée en paiements égaux en un crédit de un et deux ans, de la date de la vente, lesdits différents paiements portant 7 pour cent d'intérêt par an, intérêt partant de la date de la vente, devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, ladite hypothèque devant contenir la clause relative aux honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles et communes dans les actes hypothécaires, y compris le pact de non-alienando.

Actes de vente, y compris les timbres de Revenu des E. U., aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire public,

RICE & MONTGOMERY, avocats.

17déc—17 24 31—janv 7 14 à date

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

UN SITE IDEAL

Pour Laiterie ou Jardin Potager

SUR LE BAYOU ST-JEAN,

Près du Soldier's Home et du New Orleans and Western Railroad.

Succession de James R. Gleason.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 832 rue Commune, le MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 décembre 1899 et rendu dans la susdite succession la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, faisant face au Bayou St Jean, dans le Troisième district de cette ville, près des Fair Grounds et du Canal Marigny; ledit lot est désigné par le No 4 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, déposé voyer de ville, daté le 16 avril 1887 et annexé à un acte de vente pardevant O. J. Lewis, notaire public, passé le 19 avril 1887, et d'après lequel elle mesure, en mesure américaine, 95 pieds 11 pouces de face, 96 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond la divisant du lot No 6. 604 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 5, et 596 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne la divisant du lot No 3. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant galerie de devant, 2 chambres et cuisine; dans le fond un cottage avec galerie et une chambre. Large cour ayant une grande grange, poulailler, pigeonnier, citerne, etc. Le terrain est haut, bien drainé, avec barrière et entouré par un rangée d'arbres-parasols. Tout en bonne condition; près du City Park, à proximité des chars de la ligne de l'avenue Esplanade.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1899 et 1900 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du Revenu des Etats-Unis pardevant W. K. Horn, Esq., N.P., aux frais de l'acquéreur.

W. H. Rogers et Wynne G. Rogers, avocats.

16 déc—16 17 24 31—janv 7 14—à date

E. A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple de choix,

No 2616 rue Laurel, entre les rues Troisième et Quatrième.

Succession de W. H. Bennett.

No 60,465—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 211 rue Baronne, près Commune (Graham Building) dans le premier district de cette ville, MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:]

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies et privilèges y appartenant ou en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Troisième, Quatrième et Annonciation, désigné par le No 26 et mesurant vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Laurel, sur cent soixante pieds, cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoise, contenant galeries sur la façade et sur le côté, cinq chambres et cuisine, dans la cour se trouvent hangars, citerne, etc., la cour et la banquette sont pavées et en bonne condition.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant John B. Fisher, notaire aux frais de l'acheteur, l'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1899, et devant payer pour les timbres du Revenu des Etats-Unis et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRÈRE, Encanteur
806 rue Perdido.

Robert J. Maloney, avocat.
3 déc—3 4 10 17 24 31—janv 2 3

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—o—

Dedt & Freie vs J. Verheyleweghen et U. Verheyleweghen.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 39,805 En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, contre J. Verheyleweghen, un des défendeurs dans cette affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique le VENDREDI, 12 janvier 1900, à 11:30 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, premier district, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts; ledit lot mesurant 22 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 70 pieds de profondeur. Acquis par ledits défendeurs de Louise Duronseau, par un acte passé pardevant J. Meunier, not. pub., 4 août 1897 et enregistré au Bureau des Aliénations, livre 163, folio 759. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité
12 déc—12 17 24 31—jan 7 12

Succession de Louis Ruch, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 60 387—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible] cette succession et à toutes autres personnes [illegible] d'avoir à déduire dans les dix jours [illegible] pourquoi [illegible] les raisons [illegible] le compte provisoire présenté par [illegible] Ruch, Jr, exécuteur testamentaire de [illegible] approuvé et [illegible] fonds distribués conformément [illegible].

Par ordre [illegible]

[illegible] Greffier.

22 déc—[illegible]

[VENTES] A L'ENCAN.

[Spear &] Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence Double Elevée,

PRESQUE NEUVE.

Nos 2216 et 2218, rue St-Pierre.

Succession de Mme Marguerite Elisabeth O'Connor, femme de Emile George Summers—Mme Marguerite Elisabeth Summers, femme de Théodore Patton vs Emile George Summers et al.

No 60,241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, le 3 janvier 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, près la rue Carondelet, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 21 novembre 1899 et signé en Cour ouverte le 27 novembre 1899, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet, ancien No 281, lequel est borné par le canal Carondelet, les rues Miro, St Pierre et Galvez désigné par le No original 14, ainsi désigné par la lettre B sur un devis de E. Surgi, ingénieur civil, daté le 23 juillet 1890, ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis, lequel est annexé à l'acte d'achat de Emile G. Summers, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de 160 pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Miro et 160 pieds, plus ou moins, de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 15 (ou le lot A sur ledit devis), et 30 pieds de largeur dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations consistent en une élégante résidence double élevée à un étage, ayant de chaque côté quatre chambres, citerne, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 2216 et 2218 rue St-Pierre.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance de l'enchère, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur, datés le jour de l'adjudication portant huit pour cent d'intérêt par an de leur date et garantis ensemble avec cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de non paiement des billets à leur maturité, par le lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses usuelles d'assurance et autres clauses de sécurité, incluant un dépôt de dix pour cent de l'enchère entre les mains de l'encanteur, les taxes de ville et d'Etat de 1899 devant être payées par l'acquéreur, de même que le coût de l'acte de vente et les timbres du Revenu Intérieur; ledit acte de vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire.

Sambola et Ducros, avocats.
29nov—29—déc 6 13 20 27 31—janv 3

Stroudback & Stern

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de résidence et placement de choix Nos 1716, 1720 et 1722 rue Remparts à l'encoignure de la rue Félicité et No 1921 rue Félicité, entre les rues Remparts et Dryades.—Charles Steidinger, exécuteur testamentaire vs A. C. Lindauer et Al.

No 60,852—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI le 11 janvier 1900 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 7me jour de décembre 1899, de l'Hon. juge George H. Théard, de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la suivante décrite propriété:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les Nos municipaux 1716, 1720 et 1722 rue Sud Rempart, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, (Felicity Road), Dryades et Enterpe, lequel dit morceau ou portion de terre, d'après un devis du même, fait par H. W. W. Reynolds, ingénieur de ville, sous la date du 2 juin 1881, et annexé à l'acte d'achat en ci après rapporté, et formant l'encoignure de la rue Remparts et (Felicity Road), mesurant, d'après le dit devis, 32 pieds 4 pouces et 7 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à à (Felicity Road) de 98 pieds 5 pouces et une ligne sur 99 pieds 5 pouces et cinq lignes sur l'autre ligne du côté le plus près de la rue Euterpe, et 74 pieds 7 pouces dans le fond—le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une rangée de trois résidences en bois à deux étages couverte en ardoises, Nos 1716 et 1720, contenant chacune galerie, cabinet et cinq chambres; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Le No 1722 contenant vestibule, office, 6 chambres et cuisine; dans la cour se trouvent hangar, citerne, etc. Les cours et les banquettes bien pavées — susceptible de $60,00 de loyer par mois.

Deuxièmement: Un certain lot de terre dans le même district et ilet que, et contigu à la propriété ci dessus décrite, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1921 rue Félicité, et tous les droits, voies, privilèges, servitude, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant; et ledit lot mesurant 32 pieds 11 pouces de face à (Felicity Road) sur une profondeur de 74 pieds sur le côté le plus près de la rue Remparts et 81 pieds 7 pouces sur la ligne du coté opposé, et 28 pieds 4 pouces sur la ligne du fond (distance de 101 pieds de la rue Remparts) le tout plus ou moins.

Les améliorations comprenant une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises contenant grand vestibule, galeries sur la façade et dans le fond, grand salon et cinq chambres, cabinet de toilette; dans la cour se trouvent citerne et grand hangar, lequel contenant chambre à repasser et grenier. Large allée de côté, et cour pavée. Susceptible d'un loyer de $40,00 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état, admirablement placées à proximité du marché Dryades, des écoles, des lignes de chars électriques et dans un voisinage populeux offrant une excellente occasion pour résidence ou placement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépot comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les actes de vente [illegible] les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur pardevant Bussière Rouen, notaire.

Edgar M. Cahn, S. S. Prentiss Jr avocats.
10 déc — 10 17 24 31—janv 7 à 11

J. H. O'Connor & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Troisième District à l'encan

Succession de Jacob Woodes.

No. 60,809—Court Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —Division D.

PAR JNO H. O'CONNOR & CO.— ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 828 rue Commune — JEUDI, 25 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, absent pour cause de maladie, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite comme suit, à à savoir:

1° Trois lots de terre avec toutes les bâtisses et amélio ations qui s'y trouvent, dans le 3me district dans l'ilet 429, borné par les rues St-Claude, Caffin, Marais et Flood.

Lots 14, 15, 16 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Caffin, sur 130 pieds 10 pouces de profondeur.

2° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district dans l'ilet borné par les rues Caffin, Marais, Flood et Urquhart. Lots 1 et 2 mesurant chacun 31 pieds 2 pouces [illegible] de face sur la rue Caffin par [illegible] pouces de profondeur. Lot 1 formant le coin des rues Caffin et Marais.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant déposer 25 pour cent comptant au [illegible].

Actes de vente incluant les timbres de revenu des E. U. [illegible] pardevant [illegible] notaire [illegible].

[illegible]

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour Entrepôt

Excellente et bien située,

dans l'ilet borné par

Les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas.

Charter Oak Stove & Range Company vs Henry Rice & Son et als.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—Bureau No 821 rue Gravier—JEUDI 4 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 16 août 1899 de l'Hon. Juge John St-Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon N. H. Rightor, juge de la Division D. maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et les dépendances, y appartenant situées dans le Premier District de cette ville, désignés par les lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues South Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas sur un plan dessiné par John Pilié, voyer, le 23 mai 1838, annexé à un acte passé pardevant C. Pollock anciennement notaire de cette ville. Ledit lot No 1, mesurant 87 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Erato sur 186 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas contigue aux lots Nos 2 et 3, et sur la ligne de côté vers la rue South Peters a une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 4 lignes; de là il court à angle droit de 15 pieds 11 pouces et 6 lignes vers la rue Tchoupitoulas, et de là s'étend plus profondément vers la rue Gaiennie par 35 pieds 6 pouces et 2 lignes à sa ligne de fond à laquelle il a une largeur de 71 pieds 10 pouces. Lot No 2 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Erato, mesurant 81 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Erato, entre lignes parallèles; le lot No 3 mesurant 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles,

Les améliorations consistent en un entrepôt substantiel en briques, ardoisé, bien éclairé et aéré, ayant à peu près 31,000 pieds carrés pour emmagasinage; près de tous les chemins de fer, faisant face au fleuve, près des chars électriques et à proximité du centre des affaires.

Conditions.—Comptant; l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus de l'enchère, les taxes de 1899; et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente et tous les timbres du revenu, pardevant Robert Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats
28 nov—28—déc 3 10 17 24 31—jan 1 à date

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans les Second et Troisième districts.

Succession de Mme Ermance de St-Romes.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Division E—No 60,271.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI, 16 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par JAS A. BRENNAN, encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 12 décembre 1899, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir—

1° La moitié indivisée de l'intérêt de ladite succession en trois lots de terre faisant face à la rue St Philippe, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Tonti et Rochcblave, mesurant chacun 24 pieds 4 pouces et 6 lignes de face, lesdits lots sont numérotés 1, 2 et 3. Lot No 1 a 87 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Tonti. Lot No 2 a 87 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 1, et lot No 3 a 87 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 2. Les lots 1 et 3 ont 24 pieds 7 pouces et 7 lignes dans le fond, et le lot No 2 a 24 pieds 8 pouces, comme le tout sera expliqué plus clairement dans une copie authentique dudit inventaire additionnel fait conformément à un ordre ci-dessus rendu, ordonnant au dit notaire de faire un inventaire de toute la propriété de ladite succession.

2° Une portion de terre située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prosper, Elmira, St-Avid ou Claiborne et Désiré, mesurant deux cent quarante et un pieds et deux pouces de face sur la rue Prosper sur deux cent vingt et un pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 20 pour cent requis au moment de la vente Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant F. D Charbonnet, notaire.

16déc—16 17 24 31—janv 7 14 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA RESIDENCE A DEUX ETAGES ET PLACE D'AFFAIRE.

Nos 416 et 418 rue Soraparu.

Bernard Ehlers et als vs Klapper Vienna Steam Sausage Mfg Co., Limited.

No 57,142—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

EN VERTU d'un ordre signé le 1er décembre 1899, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 9 janvier 1900 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, par Jas A. Brennan, Encanteur, bureaux 630 rue Gravier, la suivante décrite propriété à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Tchoupitoulas, Soraparu et Première, désigné par le No X 1 sur un croquis fait par W. T. Thompson, voyer, en date du 30 mai 1860, annexé pour référence à un acte pardevant John F. Coffey, ancien notaire public en cette ville, à la date ci-dessus, d'après lequel croquis le dit lot mesure vingt-cinq (25') pieds, six (6") pouces et quatre (4"') lignes de face sur ladite rue Soraparu, cent vingt-cinq [125'] pieds, onze [11"] pouces et quatre [4"'] lignes de profondeur sur la ligne la plus près de Tchoupitoulas, cent vingt-quatre [124'] pieds, deux [2"] pouces et trois [3"'] lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée, la plus rapprochée de la rue Rousseau et vingt cinq [25'] pieds sept [7"] pouces et deux [2"'] lignes de largeur dans le fond, et étant borné par une allée s'ouvrant sur la rue Soraparu neuf et demi [9 1 2'] pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, qui consistent en:

La substantielle bâtisse en briques à deux étages, bâtie pour manufacture et résidence, connue comme No 416 rue Soraparu; et spécialement adaptée pour la manufacture de saucisses et de viandes fumées.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant et payant les taxes de 1899 et les timbres de revenu, et un dépôt de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 10 17 24 31—jan 7 à date

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret et les Passagers
J. S. LANDRY,
Surintendant.

N'envoyez pas d'Argent

COUPEZ CETTE ANNONCE et envoyez-la nous, donnant votre poids et votre taille et aussi le nombre de pouces qui font le tour de votre buste et de votre cou et nous vous enverrons cette magnifique **Pèlerine en Peluche**, par express, C.O.D., soumise à examen. Vous pouvez l'essayer et l'examiner au bureau d'express le plus proche de chez vous, et si vous en êtes parfaitement satisfait, la trouvez telle qu'elle a été représentée et l'**OBJET DE VALEUR LE PLUS REMARQUABLE** que vous ayez jamais vu et dont vous ayez entendu parler, payez à l'agent d'express le **PRIX DE NOTRE OFFRE SPECIALE, $4.95,** plus le frêt. **Les frais d'express se monteront de 50 à 75 cents par 1,000 milles.**

Cette Pèlerine Circulaire en Peluche,

faite à la dernière mode de l'Automne et de l'Hiver est de la plus belle Peluche Salt's Seal, a 20 pouces de longueur, est très large et doublée de **soie Mercerized noire, bleue ou rouge.** Très bien brodée de **galon de soutache et de jais** comme l'indique par la gravure. Elle est garnie tout le tour de **Fourrure Noire de Thibet,** frangée de fibres chamois, et ouatée. **Ecrivez pour avoir notre Catalogue de Manteaux, envoyé gratuitement. Adressez,**

SEARS, ROEBUCK & CO.,
CHICAGO.

(Sears, Roebuck & Co., sont entièrement dignes de confiance.—Editeur.)

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage —Mardi, 9 Janvier 1900. Désirable et rémunératrice propriété du troisième district.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 9 janvier 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 30ème jour de juin 1899 et signé le 19ème jour d'octobre 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Maria Josefa Fernandez, veuve de Francisco Suarez vs Mme Jeanne A. Villa, veuve de Edward Villa, et als, Nos 49,552 et 49,726 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1831 rue Nord Remparts.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 377 borné par les rues Remparts, St Antoine, Bagatelle et St Claude (anciennement Bons Enfants) mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 120 pieds de profondeur d'après un plan fait par J Pilié, le 29 décembre 1837.

Les améliorations comprennent une jolie maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant neuf chambres, galerie, etc., le gaz partout, deux citernes, hydrant, hangar, cour et trottoirs pavés, allée sur le côté, etc

Nos 1621 et 1623 rue Bourbon.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, désigné comme lot No 211 et mesurant en mesure française 50 pieds de face à la rue Bagatelle entre les rues Bourgogne et Remparts par 140 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une grande maison double à un étage et mansarde; en bois et ardoisée ayant de chaque côté six chambres, grand corridor, etc., trottoirs, allée et cour pavée, grande citerne

Nos 1121 et 1123 rue Columbus.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Columbus, St-Claude, Remparts et St-Antoine et mesurant en mesure anglaise 30 pieds de face sur la rue Columbus sur une profondeur de 131 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts et 114 pieds 7 pouces et 3 lignes sur l'autre côté, à laquelle distance ledit lot se rétrécit de 14 pieds 11 pouces et 5 lignes à angle droit, et de là à une autre profondeur de 25 pieds 1 pouce et 3 lignes sur une ligne oblique, et 1 pied 11 pouces de largeur dans le fond; ledit lot est désigné par le No 10 sur un plan annexé à un acte pardevant F. de Armas, ancien notaire.

Les améliorations consistent en une maison en bois, double, à un étage et mansarde, couverte en ardoises, ayant de chaque côté cinq chambres et galerie au fond, citerne, allées et trottoirs pavés, etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, garanti par lien du vendeur, représentée par des billets d'hypothèques portant huit pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, avec les clauses usuelles de sécurité. Les Timbres du revenu de l'Intérieur des E. U., aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé à l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier les ventes.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 10 17 24 31—jan 7 8 9

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUR.—

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT

No.	Arrivées	No.	Departs
3 fast mail	7:40 am	6 fast mail	7:55 am
1 fast mail	7:10 pm	4 limited	11:15 am
5 limited	8:30 pm	2 fast mail	7:45 pm
7 Coast tous les jours dim ex	8:55pm	8 Coast tous les jours (dim ex)	4:00 pm
9 Dim Exc	9:30 pm	10 Dim Exc	8:05am

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et les repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENNY, Div. Pass Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

Bureau de Billets de la Ville.

Coin St-Charles et Canal

Depot de Passagers,

Tête de l'Avenue Esplanade.

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

	Departs.	Arrivée
	No 9	No 6
Express Cal. et Mexico	8:50 a m	6:25 p.m
	No 5	No 10
Sunset—Central Spécial	10:45 a m	6:25 p.m
	No 7	No 8
Express San Antonio	8:10 p m	7:55 a m

Sunset Limité. Train vestibule à compartiments et Chars Dortoirs Modèles, Café, Bibliothèque et Chars avec Buffet entre la Nouvelle-Orléans et San Francisco

	Départ.
Lundi et jeudi	10:45 a m
	Arrivé.
Lundi et vendredi	7:20 p m

Chars à fauteuils allant d'un bout à l'autre de la ligne, entre la Nouvelle-Orléans et Denison, Texas; sur le Sunset Central Spécial.

Chars Dortoirs Pullman avec Buffet entre la Nouvelle Orléans et San Francisco sur les trains Nos 5 et 10, et chars dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne entre San Antonio et la ville de Mexico.

Chars dortoirs Pullman avec buffet sur les trains Nos 7 et 8 entre la Nouvelle Orléans et Galveston et San Antonio.

Les Tourist-Sleepers laissent la Nouvelle-Orléans tous les jours excepté le lundi, allant jusqu'à San Francisco.

Souvenez-vous que le Southern Pacific est la seule ligne allant d'un bout à l'autre à tous les points de la Côte du Pacifique.

fév—1an

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route.

Trains Vestibules Solides.

	No 2.	No 4
Part—		
De la Nlle-Orléans	7:30 p. m	8:10 a. m
Arrive—		
A Meridian	1:20 a. m	3:00 p. m
A St-Louis	8:25 p. m	
Part—		
De Meridian	1:30 a. m	7:00 a. m
Arrive—		
A Chattanooga	9:45 a. m	8:40 p. m
A Lexington	5:00 p. m	5:00 a. m
A Cincinnati	7:30 p. m	7:45 a. m

Arrive—	
A la Nlle-Orléans	7:30 p. m
A Chattanooga	9:45 a. m
A Knoxville	1:10 p. m
A Bristol	5:45 p. m
A Washington	6:52 a. m
A Philadelphie	10:15 a. m
A New York	1:00 p. m

CHARS Restaurant-Café. Repas à la carte

Wagons-café et buffet sur les trains de New York et Cincinnati servant les repas en route.

Le train No 2 a des chars-dortoirs Pullman pour Cincinnati, aussi des chars-dortoirs Pullman pour New York via le chemin de fer Chattanooga, Bristol, Lynchburg, Washington et Pennsylvanie, donnant ainsi à nos clients le bénéfice du terminus de la Pennsylvanie et des bacs du haut de la ville; aussi des chars-dortoirs Pullman pour St-Louis via Meridian et M. et O.

Le train pour la Rivière aux Perles et les points de l'Est Louisiane quitteront la Nouvelle-Orléans tous les jours, le dimanche excepté, à 8:10 a. m. et 4 p. m.; Au retour, ariveront à 8:05 a. m. et 7:45 p. m.

Bureau à New York: 398 Broadway.

Bureau des billets en ville: 211 rue St Charles.

J. R. WELL, C. P. A.
J. L. BOYD, D. P. A.
R. J. ANDERSON, Asst. G. P. A.
GEO. H. SMITH, Gen. Pass. Agt.
22 juin—

Southern RAILWAY!

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York, via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Limité No 38	Malle Rapide No 36
Quitte la Nlle-Orléans	7:45 P. M.	7:55 A. M
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:30 P. M
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:35 P. M
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M
" Boston	8:30 P. M.	3,30 P. M

No 38 courant sans changement des Chars à Salon Dortoir de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Diner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY,

704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lu.
J. M. Knigt, Ass't Agent de Pass. et Billets.
M. R. Pawers, Agent de District de Passagers
S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass., Atlanta, Ga.
W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D.C.
17 déc

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 12 nov. 1899

Départ. Arrivée.

Chicago et St-Louis Limited.

No 4, départ 8:55 A. M.
No 3, arrive 7.35 P. M.

Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.

No 4, départ 8:55 A. M.
No 3, arrive 7 35 P. M.

Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule, chars café sur trains Nos 3 et 4, service à la carte.

Fast Mail.

No 2, départ, 7 20 P.M.
No 1, arrive 10 00 A. M.

Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,

No 2, départ 7 20 P. M.
No 1, arrive 10 00 A. M.

Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

Local Mail and Expres.

No 24, départ 6 45 A. M.
No 23, arrive 10:00 P. M

Pour Fulton, Ky., et les stations intermédiaires.

McComb City Accommodation

No 32, départ 5:30 P. M.
No 31, arrive 9:40 A. M.

Yazoo & Mississippi Valley R. R

No 6, départ 4:00 P. M.
No 5, arrive 8 55 A. M.

Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg et Memphis.

Local Day Express.

No 22, départ 8:00 A. M.
No 21, arrive 5:50 P. M.

Pour Vicksburg. Natchez et les points intermédiaires.

Bayou Sara Accommodation.

No 34, départ 4:20 A. M.
No 33, arrive 9:30 A. M.

S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Commune.

W. A. KELLOND, WM MURRAY, D. P. A
Ass. Agent Gén des Pass. Nlle-Orléans.
28 nov—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Thomas Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,800—Division C—Attendu que E. M. Hudson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Henry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
28déc—28 31—janv 6 Greffier.

Schwartz Foundry

COMPANY LIMITED.

Angle de l'avenue Howard et de la rue Constance.

Phone 535, à Longue Distance,

Sollicite tous genres de

Travaux neufs et de réparation.

DÉPARTEMENT DES FOURNITURES,

909 A 923 RUE TCHOUPITOULAS,

Phone 501, à Longue Distance.

Des plus grands stocks du Sud en tuyaux appareils, valves, etc., et en fournitures pour les moulins et les plantations. Economisez; demandez nos prix. Les plus hauts prix payés pour le vieux fer et les métaux.

Schwartz Foundry Co., Ltd.

12 nov—3m dim mar jeu

CHARTE

—DE LA—

FACIO DISTILLING COMPANY.

(The Facio Distilling Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu, que ce vingt-septième jour de novembre, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-dix-neuf, devant moi, WILLIAM LEF HUGHES, un notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés—

ONT EN PERSONNE COMPARU, les personnes dont les noms suivent et qui ont signé, qui déclarent ce qui suit:

Que pour eux mêmes et pour tous autres qui pourraient s'identifier avec eux; et se prévalant des provisions de l'Acte 84 de 1868, amendé par l'Acte 125 de 18?0, de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, ainsi que des lois générales de l'Etat relativement à l'organisation de corporations,—ils ont formé, et par les présentes se forment et constituent une corporation dans les buts et objets, et sous les provisions et arrangements ci-dessous mentionnées:

ARTICLE I

Les nom et titre de cette corporation seront "THE FACIO DISTILLING COMPANY." Son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans; et elle aura et jouira d'une succession d'une période de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de cette date, et commencera ses opérations aussitôt que Deux Mille Dollars du fonds capital auront été souscrits.

Elle aura le pouvoir et l'autorité de faire, avoir et se servir d'un sceau commun, avec tels devises que le Bureau de la Direction jugeront convenables; et d'annuler, changer ou amender ledit sceau à leur plaisir; et sous le nom, titre et marque par eux adoptés, seront capables d'après la loi de faire des citations et d'être citées; et de faire toutes choses nécessaires à leur bon gouvernement et support.

Elle pourra prendre, recevoir et tenir, acheter, vendre, mouvoir, louer, hypothéquer et engager leur propriété, immeubles, personnelles ou autres.

Les citations seront servies au Président ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence des deux, au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II

Les objets et buts pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle fera, [illegible]; par la présente déclaré être: la manufacture, la distillerie et rectification, l'achat et la vente de Brandies, whiskies, alcools, vins, liqueurs, cordiaux et sirops.

ARTICLE III

Le fonds capital de cette corporation est par la présente déclaré être de cinquante mille ($50 000) dollars, divisé en mille actions de cinquante ($50) dollars chacune, payables chacune ou leur équivalent en marchandises, machines ou services rendus, sur tels termes et de telle manière que le Bureau de direction déterminera.

Tous transfers d'actions devront se faire sur les livres de la compagnie, par l'actionnaire ou son agent dûment autorisé ou son avocat.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté ou diminué de telle manière prévue par la loi.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires, opérations, et pouvoirs de ladite corporation seront vesties, manipulées et gérées par un Bureau de sept Directeurs, qui auront le pouvoir et l'autorité de faire telles lois, règlements et ordonnances; d'employer et de renvoyer tels gérants agents et employés; et de prendre telles actions qui seront nécessaires au bon gouvernement et support de ladite corporation.

Ils auront le pouvoir d'employer tels avocats, et de désigner tels officiers ou employés qu'ils jugeront convenables, dans le but d'intenter et de défendre tels procès et de s'occuper de telles affaires légales que nécessiteront les intérêts de la Corporation.

Paul M. Schneidau, Armand Capdevielle, Alcée S. Folse, Rafael E. Reyes, Emile Julian, Fernand L. Capdevielle et Paul Facio constitueront le premier Bureau de Direction, ayant comme président Paul M. Schneidau; Armand Capdevielle comme vice président; Alcée S. Folse, secrétaire trésorier, et Rafael E. Reyes, gérant général, qui tiendront leur office jusqu'au premier lundi de décembre 1904 ou jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et qualifiés.

Le premier Lundi de Décembre 1904, et annuellement ensuite, une élection pour directeurs sera tenue en l'emplacement de ladite compagnie, après qu'un avis de dix jours par écrit aura été envoyé à chaque actionnaire ou son agent dument autorisé affranchi par le Secrétaire-Trésorier et gérant général. Quatre membres du Bureau constitueront un quorum. Tous les chèques seront signés par le Président ou en son absence par le Vice-Président, contresignés par le Secrétaire Trésorier.

ARTICLE V

A l'expiration de cette charte par limitation ou autrement, ses affaires seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis parmi les actionnaires à une réunion appelée après qu'un avis en écrit aura été envoyé dix jours auparavant par le secrétaire-trésorier à chaque actionnaire ou son agent, à sa dernière adresse. Lesdits commissaires seront élus, leurs devoirs définis et leur rémunération fixée, par une majorité des actions présentées ou représentées à ladite réunion.

Ils resteront en pouvoir jusqu'à ce que les affaires de la corporation soient liquidées; et dans le cas de la mort d'aucun d'eux, le commissaire ou commissaires restant continueront à agir.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié, altéré ou amendé ou la corporation dissoute, par un vote des trois quats du fonds capital représenté à une réunion générale des actionnaires appelée dans ce but après qu'avis de dix jours aura été donné de la façon ci-dessus mentionnée dans cet article.

ARTICLE VI

A toutes les réunions des actionnaires tenues pour l'élection des directeurs ou pour toutes autres mesures à l'exception de l'amendement de la charte, une majorité du stock présent ou représenté seront nécessaires à élire ou décider la mesure en discussion.

Toutes les élections seront par ballot, et chaque action aura droit à un vote en personne ou par procuration.

ARTICLE VII

Aucun actionnaire de cette corporation sera en aucune instance tenu liable ou responsable des contrats ou fautes de ladite corporation pour un montant supérieur que la balance non-payée due à la compagnie sur les actions qu'ils auront souscrites; ni aucune autre informalité dans l'organisation aura l'effet d'annuler la chartre ou d'exposer aucun actionnaire à aucune responsabilité au delà du montant de son action.

AINSI FAIT ET PASSÉ, en mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Michael C Le Jeune et Henry L. Favrot, témoins compétents résidant en cette ville, qui ont ci-dessous signé leur noms avec les parties et moi, notaire, le jour et la date ci des ne premièrement nommées après lecture du tout.

Signatures
PAUL FACIO et autres.
Témoins:
H. L. FAVROT.
M. C. LEJEUNE.
W. L. HUGHES,
Notaire Public.

Je, soussigné, Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, par la présente certifie que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Facio Distilling Company a été ce jour dûment enregisté en ce bureau dans le livre 646, folio —,

Nouvelle Orléans, 1er décembre 1899.
(Signé) GEO. GUINAULT, D. R.

Je certifie que le ci-dessus et une copie vraie et correcte de l'acte original d'incorporation de la Facio Distilling Company, enregistré en mon bureau.

Nouvelle-Orléans, Lne, 1er décembre 1899.
Signé: W. L. HUGHES.
[Sceau] Notaire Public.
2 déc—

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.